

rémunération obligatoire dans une formation ???

Par thibault2604, le 29/07/2011 à 19:32

Bonjour,

je viens vous car j'aimerais avoir quelques informations lors de la signature d'une formation (pour être précis formation pôle emploi AFPR)

Lors de la signature de mon contrat , la conseillère de pôle emploi m'a dit que j'allais gagné 652.02€ par mois + 6.4€ de panier par jour. Seulement il n'y avais rien de marquer dans le contrat.

Ensuite ils m'ont fait signer sans dater pour je ne sais quel raison, ce qui fait que mon patron en a profiter pour me faire commencer 2.5 jour avant (donc ni payer par l'entreprise ni par le pôle emploi) car la date que pôle emploi a mis à était avance de 1 semaine.

En plus de cela, après la fin de ma formation, je me rend compte que je n'est pas gagné 652€ mais 350€ pour 1 mois. Malheureusement je l'ai vu qu'à la fin car ils étaient en retard dans les paiements.

je suis aller voir la conseillère et elle m'a dit "il se peut que je fait une erreur dans les calcul" car je n'avais travailler assez durant une certaine période.

Comment faire pour valoir ce qu'elle ma promis, sachant que sur le contrat qu'elle m'a fait signer il n'y avais inscrit aucune rémunération.

merci à vous

cdlt

Par P.M., le 29/07/2011 à 20:51

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous étiez, avant cette formation, indemnisé par Pôle Emploi et si la formation avait lieu à plus de 60 km de votre domicile...

Il est sûr que vous aurez du mal à prouver ce qui vous a été dit sans que cela vous ait été confirmé par écrit...